



Conseil supérieur de l'éducation

Séance du 20 septembre 2018

Déclaration préalable Action & Démocratie-CFE-CGC

Monsieur le Ministre,

Mesdames et Messieurs,

Chers Collègues,

On ne contestera pas l'intérêt de la musique pour adoucir les mœurs ni celui du chant pour discipliner les émotions. On ne contestera pas non plus l'utilité du dédoublement de certaines classes, qu'il faudra bien étendre à toutes, et par lequel on semble enfin admettre l'évidence sans cesse martelée par les professeurs que, pour se consacrer entièrement à tous ses élèves et les instruire convenablement, il faut des effectifs raisonnables. Ces deux mesures vous font recevoir les applaudissements des chroniqueurs mais constituent un mince bilan qui ne suffira pas à contenter les connaisseurs de la chose scolaire que nous sommes, nous autres professeurs, dont vous semblez mépriser l'opinion dès qu'elle n'est pas simple approbation de vos initiatives.

Vous savez bien que la réforme du baccalauréat et du lycée que vous avez engagée se heurte à l'hostilité de toute la profession, comme l'ont déjà attesté les dernières séances du Conseil supérieur de l'éducation, et vous n'en tirez pourtant pas la moindre conséquence puisqu'ont été publiés en début d'été des décrets entachés d'avis défavorables émis par notre assemblée et restés lettre morte ! Nos avis ne sont certes pas contraignants et ne vous obligent pas à les suivre, mais ils vous obligent au moins à les entendre, et votre constante invocation de la confiance à y répondre.

L'espoir suscité par votre nomination s'est hélas rapidement étiolé dès que, au lieu de l'abroger, vous vous êtes contenté de « détricoter » une réforme du collège profondément honnie et qui n'a hélas pas fini de produire ses effets délétères tant sur les personnels, dont elle détériore les conditions de travail, que sur les élèves, dont le niveau est si faible, et si faiblement attesté par un diplôme accordé avec largesse, qu'il vous faut le mesurer derechef dès l'entrée en seconde en procédant à

de nouvelles évaluations, dont on ne tirera cependant pas davantage les conséquences puisque vous avez voulu que le redoublement reste exceptionnel tout en faisant croire que vous le rétablissiez !

Pour les professeurs que nous sommes, occupés dans nos classes à maintenir l'école debout pendant que les gestionnaires s'emploient à la mettre à genoux, ces réformes, celle du collège et celle du lycée notamment, ne font qu'ajouter leurs maux aux précédentes et les compléter, l'école vivant dorénavant sous le régime d'une réforme permanente, une seule et même réforme qui ressemble à un tombeau à laquelle chaque ministre apporte sa pierre et dont il n'est hélas pas difficile de constater les effets ni de tirer le redoutable bilan : les diplômes sont obtenus de plus en plus aisément ; les évaluations sont de plus en plus nombreuses et trompeuses ; la notation de plus en plus laxiste ; la tolérance aux bavardages, qualifiés de « bruit de fond pédagogique » par lâcheté, est de plus en plus grande ; des élèves toujours plus nombreux gravissent tous les échelons de leur scolarité en accumulant difficultés et lacunes sans qu'on s'en émeuve ; en un mot la réussite de tous n'a jamais autant masqué l'échec de ce système, que seul un changement radical de cap pourrait éventuellement permettre de redresser.

Ce train ininterrompu de mesures, souvent dictées par d'abstraites idéologies et rarement attentives à la nature des choses – dont ces mêmes idéologies s'emploient précisément à nier l'existence – a tant et si mal transformé l'école que celle-ci ne parvient plus dorénavant à se défendre ni à résister à ce qui la nie. Ce lieu exclusivement consacré à l'instruction qui méritait jadis le nom d'école est devenu l'improbable antichambre de Pôle Emploi où l'on se borne à renseigner le curriculum des élèves en pseudo-compétences qui camouflent difficilement leur ignorance, et où pour ce faire on accable les professeurs de charges et de missions qui ne sont pas les leurs, au point que même les titres attestant leur maîtrise d'un champ disciplinaire sont devenus encombrants pour une institution qui se montre prête à recruter n'importe qui. Certains vont jusqu'à proclamer l'obsolescence de ces titres, et du statut qu'ils confèrent à leur détenteur, avec la même naïveté, le même aveuglement et le même cynisme qui font envisager de recruter des recteurs d'académie non seulement sans le moindre titre universitaire mais également sans la moindre expérience professionnelle dans le domaine de l'éducation ! Comment en est-on arrivé là ? Comment peut-on aussi tranquillement concevoir et présenter au Conseil supérieur de l'éducation, de telles mesures aussi contraires à la nature des choses et qui, à l'instar de ce projet de décret relatif aux modalités de nomination des recteurs, font si peu cas de ce qu'est l'école, de ce qu'est une discipline, de ce qu'est un élève, de ce qu'est un professeur, et même de ce qu'est un recteur, dont la véritable autorité, comme celle du professeur qu'il fut jusqu'à présent, ne lui est évidemment pas conférée par sa nomination par le Président de la République ni par sa sélection lors de la réunion d'on ne sait quelle obscure commission, mais repose entièrement sur

l'autorité morale et intellectuelle attachée à la possession du plus haut titre universitaire, charge à son détenteur d'en être par la suite à la hauteur afin d'incarner effectivement cette autorité, notion qu'il ne pas confondre avec celle de pouvoir.

Porter à 40% de l'effectif la dérogation, car c'en est une, permettant à un secrétaire général de ministère, à un directeur d'administration centrale, à un simple énarque, ou encore et pourquoi pas à un chef d'entreprise, de devenir recteur d'académie, revient à rayer d'un trait de plume le seul fondement de l'autorité légitime de celui qui ne pourra plus se considérer ni être considéré comme un « primus inter pares ». Et tout cela dans le but de substituer à ladite autorité une soi-disant compétence managériale qui, à la rigueur, peut être requise lorsqu'il s'agit de fabriquer des pneus ou de diriger une compagnie aérienne, mais qui n'a rien à faire au sein d'une institution vouée à l'instruction et à la transmission, si ce n'est y être source de nuisances, et par conséquent de désordres!

Chaque jour notre syndicat de l'éducation reçoit les témoignages et plaintes de nombreux agents, enseignants aussi bien qu'administratifs, aux prises avec une hiérarchie qui se targue de « manager » et qui, à tous ses échelons, fait les yeux doux à ceux qu'elle désigne par démagogie comme « usagers » (et pourquoi pas clients pendant qu'on y est !) tout en manquant au plus élémentaire respect envers son personnel, qu'elle va parfois jusqu'à traîner dans la boue sur la base de dénonciations anonymes, calomnieuses ou approximatives, dénonciations qu'on n'ose même plus considérer comme des fautes – ce qu'elles sont ! – et qu'on prend rarement la peine de vérifier alors que la charge de la preuve devrait au contraire leur être réclamée, le premier devoir d'une hiérarchie digne de ce nom étant de protéger son personnel contre ce genre de pratiques honteuses.

Monsieur le ministre, vous êtes le gardien de l'école et nous vous interpellons à ce titre : tout professeur doit pouvoir compter sur le soutien de sa hiérarchie et non s'en méfier comme de son pire ennemi. Nous ne pouvons tolérer qu'un professeur soit mis à la retraite d'office par vos services à la suite d'accusations mensongères portées contre lui par une poignée d'élèves ou de parents ayant le bras long. Nous ne pouvons pas admettre qu'un professeur se voit infliger une sanction d'une sévérité inouïe pour autre chose que des faits d'une extrême gravité, dont la justice devrait alors être également saisie. Faut-il rappeler qu'un certain Alexandre Benalla, reconnu par sa hiérarchie, ainsi que par le président de la République en personne, coupable d'un comportement « inacceptable », n'a quant à lui dû subir – avant les révélations de la presse – qu'une symbolique suspension de 15 jours, tandis que des professeurs dont nous suivons les dossiers, pour des soi-disant faits qui ne méritent même pas un blâme, se retrouvent mutés ou mis à la retraite d'office par une hiérarchie arrogante et ignorante de son premier devoir, qui est de les protéger ?

Extrême sévérité dans un cas, extrême bienveillance dans l'autre également : ce contraste dans les sanctions infligées à des agents constitue une entorse grave aux valeurs sur lesquelles est fondée la République et, s'agissant des agents de l'éducation nationale, aux valeurs que l'institution est censée transmettre, ce qui exige au moins qu'elle les incarne et se les applique.

Convenez, Monsieur le ministre, que tout professeur doit pouvoir compter sur le soutien de sa hiérarchie si l'on veut qu'il puisse exercer ses fonctions. Convenez alors que les relations hiérarchiques au sein de l'éducation nationale ne sauraient déroger au principe du « *primus inter pares* » sans être dénaturées. Convenez, en un mot, que l'école n'est pas une entreprise et ne saurait en subir le management sans y perdre son âme et sa substance. Convenez aussi que l'urgence n'est pas d'affaiblir mais de rétablir la dignité de la fonction professorale, non seulement pour enrayer la crise de recrutement qui frappe la profession, et dont les effets sont à terme catastrophiques, mais parce qu'on ne peut décidément reconstruire l'école qu'en faisant confiance aux professeurs.

C'est pourquoi le syndicat de l'éducation de la CFE-CGC vous demande de retirer de l'ordre du jour ce projet de décret relatif aux modalités de recrutement des recteurs, vous demande également de suspendre la mise en œuvre des réformes contestées du collège et du lycée, et vous demande enfin d'engager avec les représentants de toutes les professions de l'éducation une véritable concertation non pour leur présenter des projets déjà arrêtés et leur laisser négocier des détails, mais pour élaborer ensemble un diagnostic partagé sur les difficultés qu'il faut résoudre et les moyens de les résoudre. Alors, mais alors seulement, on pourra parler à bon droit d'une école de la confiance !

René Chiche

Représentant de la CFE-CGC au Conseil supérieur de l'éducation

Vice-président d'Action & Démocratie